

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
 Mme CORINNE GENDRON, commissaire
 Mme LINDA GHANIMÉ, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN
DE TRANSPORT COLLECTIF PAR CDPQ INFRA INC.**

ERRATUM**Page 79, ligne 2500**

VOLUME 8

Séance tenue le 30 septembre 2016 à 13 h
Hôtel Hyatt Regency, Salle Ovation
1255, rue Jeanne-Mance
Montréal

actuelle, ce serait une autorité qui éventuellement serait dépossédée d'une partie de sa juridiction, et qu'elle n'aurait peut-être que les restes, c'est ce que vous avez mentionné, à gérer.

2480

Donc, est-ce que vous pouvez élaborer un peu là-dessus, comment est-ce que vous voyez les choses et qu'est-ce qui, à votre avis, devrait être fait pour qu'on puisse en arriver à un meilleur arrimage entre, si j'ai bien compris de votre problématique, entre planification du transport et aménagement et concertation?

2485

Mme JEANNE ROBIN :

C'est un peu compliqué, parce qu'en fait, ce qu'on dit surtout c'est qu'il aurait fallu penser à ça avant, en amont du projet. Puis encore là, ce n'est pas la responsabilité spécifiquement du promoteur, c'est en amont de ça qu'il aurait fallu prendre des décisions et s'assurer que le cadre soit là pour que le projet se fasse le mieux possible.

2490

Mais c'est sûr que, par exemple, la future ARTM aura sans doute un petit peu les mains liées par rapport à des infrastructures, par rapport à la connexion entre les réseaux qui aura déjà été déterminée ou pas. Et possiblement, aussi, par rapport au coût, par rapport au revenu des passages en transport collectif et la façon dont ce partage-là va être fait.

2495

Parce que c'est sûr que la rentabilité du projet va dépendre en partie de la répartition des coûts. Donc, actuellement, de quelle manière ça se décide et dans quelle mesure il va rester une liberté de décision, une autonomie de décision à l'ARTM, ça, on n'a pas de réponse là-dessus.

2500

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup pour votre présentation et d'avoir répondu à nos questions.

2505

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est ce qui met fin à la deuxième partie bien remplie de notre commission d'enquête. Alors, nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Les transcriptions vont suivre dans un délai de quelques jours. Alors, ces centres demeurent ouverts

2515